

en font à peu près, à ce que nous en avons marqué dans l'article d'Angleterre de ce Journal.

Commerce  
des Ham-  
bourgeois  
défendu.

II. Le commerce de la Ville de *Hambourg* vient d'être défendu dans tout le Royaume, par un Décret du Roi, qui fut publié le 27. Octobre, & qui porte en substance » Que quoique » la Ville de *Hambourg* retire de grands avantages du commerce qu'elle fait avec l'*Espagne*, » & qu'elle auroit dû par cette raison éviter » tout ce qui auroit pû exciter le mécontentement du Roi à son égard, cette Ville n'a pas » laissé de conclure depuis peu un Traité de Commerce avec l'Empereur de Maroc & les Corsaires d'Alger, qui sont ennemis héréditaires de la Couronne d'*Espagne*: Qu'ainfi Sa Majesté a jugé à propos d'interdire dans son Royaume, le Commerce de la même Ville & des Sujets à elle appartenans: Qu'en conséquence de cette résolution, aucun Vaisseau Hambourgeois ne sera admis dans les Ports de ce Royaume, après l'expiration de cinquante jours: Que toutes les marchandises de *Hambourg*, qui, après l'expiration de trois mois, se trouveront encore dans ce Royaume, seront saisies & confisquées: Qu'en outre, la volonté du Roi est, que tous les Consuls, Marchands & Sujets Hambourgeois, qui sont actuellement dans son Royaume, ayent à s'en retirer dans dans le même espace de trois mois, que S. M. leur accorde pour mettre ordre à leurs affaires. »

En exécution de ce Décret du Roi, le Marquis de la Ensenada, Secrétaire d'Etat, a écrit à tous les Gouverneurs, Commandans & aux Intendants de Marine des Ports de la Monarchie, une Lettre contenant ce qui suit.